

LOBBYING DANS L'UE

Comme dans ses États membres, le lobbying est autorisé dans l'UE, notamment à Bruxelles, mais il est strictement encadré.



QU'EST-CE QUE LE LOBBYING ?

Le lobbying, également appelé **plaidoyer public**, désigne les efforts des **organisations visant à convaincre** les législateurs d'adopter des lois favorables à leurs intérêts.

Les lobbyistes représentent bien plus que le « Big Pharma », ils incarnent la **société civile dans toute sa diversité** :

- Entreprises et Industries
- Associations Professionnelles
- ONG telles que les organisations environnementales
- Syndicats
- Institutions académiques et de recherche

Le lobbying – effectué de manière éthique, donc sans corruption ! – **est autorisé dans le monde entier** car :

- Cela se **ferait en cachette si cela était interdit**, sans possibilité de le surveiller.
- Les législateurs ont besoin de **l'expertise du secteur privé et de la société civile pour rédiger des lois efficaces** fondées sur des données concrètes.



Le Registre de transparence de l'UE aide les "gardiens de la démocratie"!

Des ONG comme Transparency International s'en servent pour surveiller le lobbying à Bruxelles. C'est grâce à cela que nous en avons connaissance:

12 000+ organisations sont enregistrées en tant que lobbies.

48 000 personnes travaillent pour eux à Bruxelles.

1,8 milliard d'euros est le montant qu'ils dépensent au total chaque année.



COMMENT EST-IL RÉGULÉ ?

En 2011, un **registre de transparence officiel** de l'UE a été créé pour suivre les activités de lobbying à Bruxelles.

Il est partagé par la **Commission européenne**, le **Parlement européen** et le **Conseil de l'UE**.

Les lobbyistes qui s'enregistrent doivent fournir des informations telles que :

- Quels intérêts représentent-ils ?
- Quels sujets suivent-ils ?
- Combien dépensent-ils chaque année ?
- Qui et combien de personnes travaillent pour eux ?

L'inscription est volontaire, mais certaines activités de lobbying typiques l'exigent, telles que :

- Obtenir un **badge d'accès au Parlement**.
- **Être invité en tant qu'intervenants** par des commissions parlementaires qui nécessitent une "expertise de terrain" pour rédiger des lois.

À L'AVANT-GARDE !

Une minorité de pays de l'UE dispose de ses propres lois sur le lobbying, 7 pays en 2016.

La moitié de ces lois adoptées ont été mises en place après la création du Registre de transparence de l'UE en 2014.

